



COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE

REPRISE DE COTATION DES ACTIONS NEOVACS LE 20 MAI 2020

Paris et Boston, le 19 mai 2020 – 17h30 CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) confirme, conformément à l'engagement pris dans le communiqué publié le 18 mai 2020¹, avoir demandé à Euronext la reprise de cotation dans les meilleurs délais.

Cette reprise de cotation fait suite à l'arrêté, par le Tribunal de commerce de Paris, du projet de plan de continuation de la Société présenté par HBR Investment Group. L'arrêté du plan permet à Néovacs de mettre fin à la procédure de redressement judiciaire. Le plan, baptisé « Nouveaux départs », vise à relancer l'activité de développement historique et à étendre l'expertise du Groupe à d'autres activités dans un cadre financier assaini et renforcé.

La reprise de cotation des titres (actions Néovacs - ISIN : FR0004032746 et bons de souscription d'actions « Néovacs 2017 » - ISIN : FR0013275971) sera effective à l'ouverture de la séance de Bourse du 20 mai 2020. Il est précisé que le carnet d'ordres des actions sera purgé le 19 mai 2020 à l'issue de la séance de Bourse.

Prochain rendez-vous financier : Assemblée générale des actionnaires le 11 juin 2020

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde®, brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN α Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13^{ème} congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde® » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Nicolas BOUCHEZ
Relations Presse financière
nbouchez@actus.fr
01 53 67 36 74

¹ [VALIDATION DU PLAN « NOUVEAUX DÉPARTS » PAR LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS](#)